

CEEAC
Commission



ECCAS

NOTE D'INFORMATION À L'ATTENTION DU PUBLIC

Objet : Clarification des modalités de réception et de traitement des candidatures au sein de la CEEAC

La Commission de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) porte à la connaissance du public que, conformément au Statut du Personnel, au Cadre organique, ainsi qu'aux textes réglementaires encadrant le recrutement au sein des institutions communautaires, les procédures d'engagement du personnel obéissent à des règles établies visant à garantir la transparence, l'équité et la bonne gouvernance administrative.

Il est reconnu que dans certaines situations particulières la Commission a dû procédé à des recrutements en dehors de procédures formelles d'appels à candidatures, notamment pour répondre à des besoins opérationnels urgents ou à des exigences contextuelles spécifiques.

Toutefois, dans un souci d'harmonisation stricte des pratiques avec les textes en vigueur et de renforcer la lisibilité des processus de sélection, il est rappelé ce qui suit :

1. Les recrutements au sein de la CEEAC doivent désormais être effectués sur la base d'appels à candidatures publiés par la Commission.
Ces appels à candidatures constituent la procédure officielle d'expression des besoins en ressources humaines et sont diffusés à travers les canaux de communication appropriés.
2. Seules les candidatures soumises en réponse à un appel à candidatures officiellement lancé peuvent faire l'objet d'un traitement administratif complet.
3. Les demandes d'emploi ou de stage transmises de manière spontanée, en dehors de tout appel à candidatures, ne peuvent, à compter de ce jour, être systématiquement traitées.

Cette mesure vise à garantir l'application rigoureuse des textes en vigueur et à préserver la capacité opérationnelle des services compétents, confrontés à un volume croissant de sollicitations.

La Commission invite donc toute personne intéressée à consulter régulièrement ses publications officielles afin de prendre connaissance des éventuelles opportunités professionnelles et d'y répondre dans les conditions prévues.

Elle réaffirme son attachement aux principes de mérite, d'égalité de chances et de transparence, et remercie le public pour sa compréhension et sa collaboration.

Fait à Libreville le 24 novembre 2025

Le Président de la Commission de la CEEAC

Ambassadeur Ezéchiel NIBIGIRA